



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>22</b>

*Date de la convocation***Vendredi 12 décembre 2025***Date d'affichage de la délibération**Adoptée par 21 voix pour 1 abstention**(M. Benjamin GRACCHUS)*

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, Mme Cindy ARNASSALON ; M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

**Représentés** : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY

**Absents** : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Christian CITADELLE ; Mme Anny GENIPA ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

**DELIBERATION N°2025/12/127**

## **ATTRIBUTION DE LOTS – GRAND MARCHÉ DE NOËL “NWEL MANTEN BEL” DU 20 DÉCEMBRE 2025**

Dans le cadre de la programmation de la dixième édition de *Nwèl Manten Bèl* 2025, la Ville de Lamentin organise, le Samedi **20 décembre 2025**, le Grand marché de noël au Parc de la verdure. Il est proposé d'offrir des **lots** (jeux, cadeaux, bons d'achat, etc.) aux participants des animations tout au long de la journée.

### Règlementation :

- À chaque achat réalisé sur le marché, l'acheteur remplit un bulletin et le dépose dans une urne.
- Plusieurs tirages au sort seront effectués au cours de la journée par le Père Noël, Fayo et Gwajeka.
- Des concours et challenges seront également proposés par les différents prestataires : Fayo, Gwajeka, Unik Kids et le Père Noël, permettant de faire gagner des lots aux participants.

**EXTRAIT DU REGISTRE**

### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

#### **Séance du 18 DÉCEMBRE 2025**



Le nombre total de lots mis en jeu est de 17 articles.

### **DECATHLON / 14 Articles**

- 3x trottinettes enfants
- 3x trottinettes enfants
- 3x trottinettes enfants
- 2x set panier de basket
- 1x But FOOT BASIC
- 1x Kit tire à l'arc
- 1x VTT

### **JOUET CLUB / 3 Articles**

- 1x drone vera RC
- 1x vélo stitch 14 pouces
- 1x vélo ballerina 16 pouces

Le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'approuver l'acquisition de lots destinés à être distribués lors du Grand Marché de Noël, dans le cadre de *Nwèl Manten Bèl 2025*, pour un montant total estimé de 1 405,05 €**

#### **Le Conseil municipal**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le programme municipal des animations de fin d'année 2025 ;

**Vu** la nécessité d'acquérir des lots à offrir dans le cadre de l'événement *Nwèl Manten Bèl 2025*

**Considérant** l'intérêt communal de soutenir les actions d'animation, de dynamisation économique et de cohésion sociale ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver l'acquisition de lots destinés à être distribués lors du Grand Marché de Noël, dans le cadre de *Nwèl Manten Bèl 2025*, pour un montant total estimé de 1 405,05 €

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.



**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

*Adoptée par 21 voix pour 1 abstention (M. Benjamin GRACCHUS)*

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**  
  
**Jocelyn SAPOTILLE**